



# Méthodes thérapeutiques reconnues de la médecine complémentaire

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.

**Ce document ne fait pas office de garantie de prise en charge des coûts ; toute modification demeure réservée.**

Les conditions générales d'assurance ainsi que les conditions supplémentaires d'assurance de SANA, COMPLETA, COMPLETA PLUS et COMPLETA EXTRA s'appliquent – nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions et incertitudes.

# Liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Conseils  
de santé gratuits  
pour les bénéficiaires  
d'une assurance  
complémentaire  
058 340 15 69

Les méthodes qui ne figurent pas sur cette liste ne sont pas reconnues.

## A

- Acupressure
- Acupuncture
- Acupuncture au laser
- Acupuncture des oreilles
- Autohémothérapie

## B

- Biochimie selon Schüssler

## C

- Cataplasmes/enveloppements
- Chromopuncture
- Conseil diététique ayurvédique
- Conseils en nutrition/diététique

## D

- Drainage lymphatique manuel

## E

- Électroacupuncture
- Électrothérapie
- Étiopathie
- Eurythmie
- Eutonie Gerda Alexander

## F

- Fasciathérapie
- Feldenkrais

## H

- Homéopathie
- Hydrothérapie
- Hydrothérapie du colon

## K

- Kinésiologie

## M

- Massage ayurvédique
- Massage classique
- Massage des zones réflexes du pied
- Massage des zones réflexes/  
Réflexothérapie
- Massage du tissu conjonctif
- Massage médical
- Massage rythmique thérapie
- Massages thérapeutiques
- Médecine anthroposophique
- Médecine ayurvédique
- Médecine traditionnelle chinoise (MTC)
- Méthode Baunscheidt
- Méthodes de détoxification
- Moxibustion (moxa)

# Liste des méthodes thérapeutiques reconnues

Conseils  
de santé gratuits  
pour les bénéficiaires  
d'une assurance  
complémentaire  
058 340 15 69

Les méthodes qui ne figurent pas sur cette liste ne sont pas reconnues.

## N

- Naturopathie
- Naturopathie ayurvédique

## O

- Ostéopathie

## P

- Phytothérapie (occidentale/orientale)
- Polarité
- Pratiques de massages

## R

- Rolfing/intégration structurale

## S

- Shiatsu

## T

- Technique Alexander
- Thérapie ayurvédique
- Thérapie craniosacrée
- Thérapie de Biorésonance
- Thérapie de l'ordre
- Thérapie des fleurs de Bach
- Thérapie de théâtre de marionnettes
- Thérapie Dorn

- Thérapie/massage des points d'acupuncture
- Thérapie neurale
- Thérapie par équilibration de la base de la colonne vertébrale
- Thérapie par la couleur
- Thérapie par les sangsues
- Thérapie respiratoire
- Thérapie selon Kneipp
- Trager
- Training autogène
- Tui-Na/An-Mo

## V

- Ventouses



Vous trouverez des informations relatives aux **traitements à l'étranger** et aux **médicaments de la médecine complémentaire** sur

- Informations diverses
- Contact

# Acupressure

Méthodes RME n° 3, 417, 4171

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Acupuncture

Méthodes RME n° 5, 340, 341, 344, 3401, 3441, 3411

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Acupuncture au laser

Méthodes RME n° 5, 108, 340, 341, 344, 3401, 3411, 3441

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Acupuncture des oreilles

Méthodes RME n° 5, 135, 136, 340, 341, 344, 3401, 3411, 3441

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Autohémothérapie

Méthodes RME n° 61, 87, 360, 3601

Pour l'autohémothérapie, nous reconnaissons les spécialistes possédant une formation supérieure. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

Votre professionnel traitant est un **médecin** ou **certifié RME pour les pratiques de naturopathie MTE** :

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important :

L'autohémothérapie est réalisée selon les principes de la médecine complémentaire :

- Sang autologue hémolysé, potentialisé, activé
- Thérapie autosanguine
- Traitement autologue majeur et mineur
- Thérapie d'oxydation hématogène (TOH)
- Thérapie par du sang irradié

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Biochimie selon Schüssler

Méthodes RME n° 39, 360, 3601

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Cataplasmes/enveloppements

Méthodes RME n° 204, 205, 220, 360, 3601

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Cataplasmes/enveloppements par des spécialistes en :

→ **Massage médical (certification ASCA)**

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Chromopuncture

Méthode RME n° 75

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Conseil diététique ayurvédique

Méthodes RME n° 22, 23, 24, 57, 300, 404, 3001, 4041 / Méthodes ASCA n° 541, 545, 810, 912, 8100, 9120

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** ou **ASCA** pour cette méthode. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

## COMPLETA PLUS

75 % du montant de la facture, max. CHF 500.–  
par année civile

## COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)

75 % du montant de la facture, max. CHF 750.–  
par année civile

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

### → Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

### → Contact

# Conseils en nutrition/diététique

Méthodes RME n° 69, 218, 320, 340, 341, 342, 343, 344, 360, 3201, 3401, 3411, 3421, 3431, 3441, 3601

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Drainage lymphatique manuel

Méthode RME n° 111 / Méthode ASCA n° 202

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME ou ASCA** pour cette méthode. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

## COMPLETA PLUS

75 % du montant de la facture, max. CHF 500.–  
par année civile

## COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)

75 % du montant de la facture, max. CHF 750.–  
par année civile

Votre spécialiste est **certifié RME/ASCA pour les drainages lymphatiques et les massages médicaux :**

→ **Massage médical**

Votre spécialiste est **certifié RME pour les drainages lymphatiques et les pratiques de naturopathie MTE :**

→ **Naturopathie MTE**

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Électroacupuncture

Méthodes RME n° 5, 64, 340, 341, 344, 3401, 3411, 3441

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Électrothérapie

Méthode RME n° 67

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Électrothérapie par un spécialiste en :

→ **Massage médical (certification ASCA)**

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Étiopathie

Méthode RME n° 141

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Eurythmie

Méthodes RME n° 89, 410, 4101

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Eutonie Gerda Alexander

Méthodes RME n° 408, 4081

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Fasciathérapie

Méthodes RME n° 77, 421, 4211

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Feldenkrais

Méthodes RME n° 78, 409, 4091

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

**Feldenkrais dans le cadre de la promotion de la santé :**  
[helsana.ch/cours-reconnus-promotion-sante](https://helsana.ch/cours-reconnus-promotion-sante) 

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** ) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Homéopathie

Méthodes RME n° 91, 320, 3201

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Hydrothérapie

Méthodes RME n° 95, 220, 360, 3601

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Hydrothérapie par un spécialiste en :

→ **Massage médical (certification ASCA)**

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Hydrothérapie du colon

Méthodes RME n° 51, 360, 3601

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Kinésiologie

Méthodes RME n° 100, 411, 4111

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Massage ayurvédique

Méthodes RME n° 22, 27, 28, 57, 300, 404, 3001, 4041 / Méthodes ASCA n° 545, 546, 810, 912, 8100, 9120

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME ou ASCA** pour cette méthode. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

## COMPLETA PLUS

75 % du montant de la facture, max. CHF 500.–  
par année civile

## COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)

75 % du montant de la facture, max. CHF 750.–  
par année civile

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

### → Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

### → Contact

# Massage classique

Méthode RME n° 102 / Méthode ASCA n° 205

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME ou ASCA** pour cette méthode. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

## COMPLETA PLUS

75 % du montant de la facture, max. CHF 500.–  
par année civile

## COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)

75 % du montant de la facture, max. CHF 750.–  
par année civile

Votre spécialiste est **certifié RME/ASCA pour les massages classiques et les massages médicaux :**

→ **Massage médical**

Votre spécialiste est **certifié RME pour les massages classiques et les pratiques de naturopathie MTE :**

→ **Naturopathie MTE**

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Massage des zones réflexes du pied

Méthode RME n° 81 / Méthode ASCA n° 218

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME ou ASCA** pour cette méthode. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

## COMPLETA PLUS

75 % du montant de la facture, max. CHF 500.–  
par année civile

## COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)

75 % du montant de la facture, max. CHF 750.–  
par année civile

Votre spécialiste est **certifié RME/ASCA pour le massage des zones réflexes du pied et les massages médicaux :**

→ **Massage médical**

Votre spécialiste est **certifié RME pour le massage des zones réflexes du pied et les pratiques de naturopathie MTE :**

→ **Naturopathie MTE**

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Massage des zones réflexes / Réflexothérapie

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME et ASCA** pour cette méthode. La prise en charge des coûts diffère en conséquence. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

Votre professionnel traitant est **certifié pour les méthodes RME n° 163, 240, 419, 360, 3601, 4191** :

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Votre professionnel traitant est **certifié pour les méthodes ASCA n° 664, 925, 9250** :

<b>COMPLETA PLUS</b>	75 % du montant de la facture, max. CHF 500.– par année civile
<b>COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	75 % du montant de la facture, max. CHF 750.– par année civile

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Massage du tissu conjonctif

Méthode RME n° 34 / Méthode ASCA n° 206

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME ou ASCA** pour cette méthode. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

## COMPLETA PLUS

75 % du montant de la facture, max. CHF 500.–  
par année civile

## COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)

75 % du montant de la facture, max. CHF 750.–  
par année civile

Votre spécialiste est **certifié RME/ASCA pour les massages du tissu conjonctif et les massages médicaux :**

→ **Massage médical**

Votre spécialiste est **certifié RME pour les massages du tissu conjonctif et les pratiques de naturopathie MTE :**

→ **Naturopathie MTE**

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Massage médical

Pour les massages médicaux, votre professionnel traitant doit posséder une formation supérieure. Nous distinguons la **certification RME de la certification ASCA** pour la prise en charge des coûts. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

Votre professionnel traitant est **certifié pour les méthodes RME n° 118** :

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Votre professionnel traitant est **certifié pour les méthodes ASCA n° 232 et 234** :

<b>COMPLETA PLUS</b>	75 % du montant de la facture, max. CHF 500.– par année civile
<b>COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	75 % du montant de la facture, max. CHF 750.– par année civile

Le massage médical englobe les méthodes suivantes : massage du tissu conjonctif, électrothérapie, massage des zones réflexes du pied, hydrothérapie, massage classique, drainage lymphatique, cataplasmes/enveloppements.

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Massage rythmique thérapie

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME et ASCA** pour cette méthode. La prise en charge des coûts diffère en conséquence. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

Votre professionnel traitant est **certifié pour les méthodes RME n° 213, 422, 4221 :**

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Votre professionnel traitant est **certifié pour les méthodes ASCA n° 250, 928, 9280 :**

<b>COMPLETA PLUS</b>	75 % du montant de la facture, max. CHF 500.– par année civile
<b>COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	75 % du montant de la facture, max. CHF 750.– par année civile

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Massages thérapeutiques

Méthode RME n° 33 / Méthode ASCA n° 133

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME ou ASCA** pour cette méthode. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

## COMPLETA PLUS

75 % du montant de la facture, max. CHF 500.–  
par année civile

## COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)

75 % du montant de la facture, max. CHF 750.–  
par année civile

Les massages thérapeutiques englobe les méthodes suivantes :  
massage classique, massage des zones réflexes du pied et drainage lymphatique

Votre spécialiste est **certifié RME/ASCA pour les massages thérapeutiques et les massages médicaux :**

→ **Massage médical**

Votre spécialiste est **certifié RME pour les massages thérapeutiques et les pratiques de naturopathie MTE :**

→ **Naturopathie MTE**

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Médecine anthroposophique

Méthode RME n° 10

Nous reconnaissons uniquement les **médecins certifiés RME** pour cette méthode. Les médecins certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre médecin traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Médecine ayurvédique

Méthodes RME n° 300, 3001 / Méthodes ASCA n° 810, 8100

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME ou ASCA** pour cette méthode. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

## COMPLETA PLUS

75 % du montant de la facture, max. CHF 500.–  
par année civile

## COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)

75 % du montant de la facture, max. CHF 750.–  
par année civile

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

### → Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

### → Contact

# Médecine traditionnelle chinoise (MTC)

Méthode RME n° 185

Pour pratiquer la médecine traditionnelle chinoise (MTC), votre professionnel traitant doit posséder une formation supérieure et une **certification RME**. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Méthode Baunscheidt

Méthode RME n° 31

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Méthodes de détoxification

Méthodes RME n° 219, 340, 341, 342, 343, 344, 360, 3401, 3411, 3421, 3431, 3441, 3601

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Les méthodes de détoxification englobe notamment les méthodes suivantes : saignées, thérapie par les sangsues, méthode Baunscheidt ou ventouses.

## Méthodes de détoxification par un spécialiste de la :

→ **Médecine ayurvédique (certification RME/ASCA)**

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Moxibustion (moxa)

Méthodes RME n° 5, 124, 340, 341, 342, 344, 3401, 3411, 3421, 3441

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Naturopathie

Pour les pratiques de naturopathie, votre professionnel traitant doit posséder une formation supérieure et une **certification RME**. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## **Votre professionnel est un naturopathe certifié RME avec les spécialités suivantes :**

- Spécialisation Naturopathie traditionnelle européenne (MTE), méthodes RME n° 360, 3601
- Spécialisation Médecine traditionnelle chinoise (MTC), méthodes RME n° 340, 341, 342, 344, 3401, 3411, 3421, 3441
- Spécialisation Pharmacothérapie chinoise selon la MTC, méthodes RME n° 343, 3431
- Spécialisation Homéopathie, méthodes RME n° 320, 3201

## **Votre professionnel est un naturopathe certifié RME :**

- Spécialisation Pratiques de médecine naturelle, méthode RME n° 131

## **Important**

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Naturopathie ayurvédique

Méthode RME n° 22 / Méthode ASCA n° 545

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME ou ASCA** pour cette méthode. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

## COMPLETA PLUS

75 % du montant de la facture, max. CHF 500.–  
par année civile

## COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)

75 % du montant de la facture, max. CHF 750.–  
par année civile

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

### → Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

### → Contact

# Ostéopathie

Méthodes RME n° 141, 223, 2231, 2232

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Phytothérapie (occidentale/orientale)

Méthodes RME n° 145, 146,340, 343, 360, 3401, 3431, 3601

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Polarité

Méthodes RME n° 149, 412, 4121

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Pratiques de massages

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME et ASCA** pour les pratiques de massages (massages classiques, massages des zones réflexes du pied, etc.). La prise en charge des coûts diffère en conséquence. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

Votre professionnel traitant est **certifié pour les méthodes RME n° 221** :

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Votre professionnel traitant est **certifié pour la méthode ASCA n° 672** :

<b>COMPLETA PLUS</b>	75 % du montant de la facture, max. CHF 500.– par année civile
<b>COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	75 % du montant de la facture, max. CHF 750.– par année civile

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Rolfing / intégration structurale

Méthodes RME n° 166, 418, 4181

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Shiatsu

Méthodes RME n° 172, 415, 4151

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Technique Alexander

Méthodes RME n° 7, 400, 4001

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

**La technique Alexander dans le cadre de la promotion de la santé :**  
[helsana.ch/cours-reconnus-promotion-sante](https://helsana.ch/cours-reconnus-promotion-sante) 

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** ) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Thérapie ayurvédique

Méthodes RME n° 404, 4041 / Méthodes ASCA n° 912, 9120

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME ou ASCA** pour cette méthode. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

## COMPLETA PLUS

75 % du montant de la facture, max. CHF 500.–  
par année civile

## COMPLETA EXTRA (n'est plus proposée)

75 % du montant de la facture, max. CHF 750.–  
par année civile

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

### → Informations diverses

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

### → Contact

# Thérapie craniosacrale

Méthodes RME n° 53, 407, 4071

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Thérapie de Biorésonance

Méthodes RME n° 38, 56

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Thérapie de l'ordre

Méthodes RME n°320, 340, 341, 342, 343, 344, 360, 3201, 3401, 3411, 3421, 3431, 3441, 3601

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Thérapie de l'ordre par un spécialiste en :

→ Médecine ayurvédique (certification RME/ASCA)

→ Thérapie ayurvédique (certification RME/ASCA)

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Thérapie des fleurs de Bach

Méthodes RME n° 29, 360, 3601

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Thérapie de théâtre de marionnettes

Méthode RME n° 158

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Thérapie Dorn

Méthode RME n° 43

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Thérapie/massage des points d'acupuncture

Nous reconnaissons **les spécialistes certifiés RME et ASCA** pour cette méthode. La prise en charge des coûts diffère en conséquence. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

Votre professionnel traitant est **certifié pour les méthodes RME n° 6, 401, 4011 :**

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

Votre professionnel traitant est **certifié pour les méthodes ASCA n° 272, 921, 9210 :**

<b>COMPLETA PLUS</b>	75 %, du montant de la facture, max. CHF 500.– par année civile
<b>COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	75 %, du montant de la facture, max. CHF 750.– par année civile

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

- Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?
- Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Thérapie neurale

Méthode RME n° 134

Nous reconnaissons les **médecins certifiés RME** pour cette méthode. Les médecins certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre médecin traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Thérapie par équilibration de la base de la colonne vertébrale

Méthode RME n° 206

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Thérapie par la couleur

Méthode RME n° 76

Nous reconnaissons les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Thérapie par les sangsues

Méthodes RME n° 44, 219, 360, 3601

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Thérapie respiratoire

Méthodes RME n° 13, 403, 4031

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

**Thérapie respiratoire dans le cadre de la promotion de la santé :**  
[helsana.ch/cours-reconnus-promotion-sante](https://helsana.ch/cours-reconnus-promotion-sante) 

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** ) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Thérapie selon Kneipp

Méthodes RME n° 104, 220, 360, 3601

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Trager

Méthodes RME n° 192, 423, 4231

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Training autogène

Méthode RME n° 20

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

**Training autogène dans le cadre de la promotion de la santé :**  
[helsana.ch/cours-reconnus-promotion-sante](https://helsana.ch/cours-reconnus-promotion-sante) 

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** ) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Tui-Na/An-Mo

Méthodes RME n° 9, 340, 342, 344, 3401, 3421, 3441

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Ventouses

Méthodes RME n° 169, 170

Nous reconnaissons uniquement les **spécialistes certifiés RME** pour cette méthode. Les spécialistes certifiés ASCA ne sont pas reconnus. Demandez à votre professionnel traitant sa certification.

<b>SANA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA</b>	75 % du montant de la facture
<b>COMPLETA et COMPLETA PLUS</b>	– 75 % du montant de la facture est couvert par COMPLETA. – 15 % du montant de la facture, au maximum CHF 500.– par année civile, est couvert par COMPLETA PLUS.
<b>COMPLETA et COMPLETA EXTRA</b> (n'est plus proposée)	100 % du montant de la facture

## Important

- Votre spécialiste doit être reconnu par Helsana pour la méthode choisie (**pour figurer dans la recherche des fournisseurs de prestations** [↗](#)) et
- cette méthode est couverte par votre assurance complémentaire et
- vous avez une maladie ou souffrez de douleurs requérant un traitement (une ordonnance médicale n'est pas nécessaire).
- Les traitements préventifs ne sont pas pris en charge.



– Que signifie RME/ASCA ?

→ **Informations diverses**

– Entretien-conseil gratuit sur la méthode adéquate ?

– Des questions sur la prise en charge des coûts ?

→ **Contact**

# Informations diverses

## Que signifie RME/ASCA ?

Les méthodes choisies et reconnues par Helsana figurent dans la liste des méthodes thérapeutiques reconnues. Pour qu'un spécialiste soit reconnu par Helsana, nous nous appuyons sur les certifications RME et ASCA.

Le RME et l'ASCA sont des autorités d'enregistrement dans le domaine du contrôle de la qualité et de la certification des spécialistes des méthodes de la médecine complémentaire. La certification entraîne l'attribution de numéros pour les différentes méthodes RME/ASCA. Ces derniers figurent dans les différentes pages d'informations détaillées.

Pour que nous puissions prendre en charge les coûts des méthodes que nous sélectionnons au titre de l'assurance complémentaire SANA ou COMPLETEA, le spécialiste doit disposer d'une certification du RME. Dans ce cas, la prestation de COMPLETEA est complétée par l'assurance complémentaire COMPLETEA PLUS ou COMPLETEA EXTRA.

Pour le remboursement de certaines méthodes choisies exclusivement au titre de l'assurance complémentaire COMPLETEA EXTRA et COMPLETEA PLUS, nous prenons en considération la certification ASCA en plus de celle du RME. Ces informations figurent dans les différentes pages détaillées.

## Médicaments reconnus de la médecine complémentaire

Les frais pour les médicaments de la médecine complémentaire reconnus par Helsana sont remboursés à hauteur de 75 % au titre de l'assurance complémentaire SANA ou COMPLETEA. Vous trouverez de plus amples informations sur

[helsana.ch/medicaments-reconnus-medecine-complementaire](https://helsana.ch/medicaments-reconnus-medecine-complementaire) 

## Traitement de médecine complémentaire stationnaire

Au titre de l'assurance complémentaire SANA ou COMPLETEA, Helsana rembourse les coûts facturés, jusqu'à concurrence de CHF 5000.– par année civile, pour tout traitement stationnaire prescrit par un médecin dans un établissement hospitalier ou de cure reconnu par Helsana. Condition : la méthode complémentaire, l'établissement hospitalier ou de cure et le spécialiste sont reconnus par Helsana.

## Traitements ambulatoires à l'étranger

### Le thérapeute est inscrit au RME ou à l'ASCA en Suisse et est reconnu par Helsana :

Ces spécialistes sont assimilés aux spécialistes suisses. Vous trouverez les conditions de la prise en charge des coûts dans les différentes pages d'informations détaillées.

### Le thérapeute n'est pas inscrit au RME ou à l'ASCA et n'est donc pas reconnu par Helsana :

- Nous prenons en charge 75 %, max. CHF 750.– par année civile, des coûts facturés pour les méthodes thérapeutiques reconnues au titre de l'assurance complémentaire COMPLETEA EXTRA. Pour tout autre renseignement, veuillez nous contacter.
- Nous ne prenons en charge aucuns frais au titre de l'assurance complémentaire COMPLETEA PLUS.

### Cures à l'étranger :

Nous ne prenons en charge aucuns frais pour les cures (cures balnéaires et de convalescence).

[← Accéder à la liste des méthodes thérapeutiques reconnues](#)

**Nous sommes là pour vous.**

Helsana Assurances complémentaires SA

**Questions sur la prise en charge des coûts :**

Traitements en Suisse

0844 80 81 82

Traitement à l'étranger

058 340 13 55

**Questions sur la méthode adéquate :**

Conseils de santé gratuits pour les bénéficiaires  
d'une assurance complémentaire

058 340 15 69

Du lundi au vendredi de 08h00 à 20h00

[helsana.ch/conseils-de-sante](https://helsana.ch/conseils-de-sante) [↗](#)

[helsana.ch/contact](https://helsana.ch/contact) [↗](#)

[helsana.ch/sites](https://helsana.ch/sites) [↗](#)

**Distinguée par les meilleures notes.**

